

2D-DOC



Date de facture 20/01/2026
N° de facture 11119673990126

Remise à Zéro 19/02/2026
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.65471390
N° de ligne 07 64 35 09 27

MACK LOUIS MOBILE
M LOUIS MACK
166 CHEMIN DE L'EGALITE
82300 CAUSSADE

Bonjour, voici votre facture du 20 janvier 2026

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 5 février 2026		11,99
Vos services fournis par votre opérateur	9,99	11,99
Vos abonnements, forfaits et options	9,99	11,99
Vos communications (du 20/12 au 19/01)	0,00	0,00
Montant de la facture soumis à TVA	9,99	11,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,00
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		9,99

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

Le présent document ne constitue pas une facture au sens fiscal du terme.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150X7Y7N09



Utilisateur de la ligne HAJAR BENSFAOUAN	Numéro de la ligne 07 64 35 09 27	Annexe de la facture 11119673990126
---	--------------------------------------	--

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		9,99	11,99
Vos abonnements, forfaits et options			11,99
Pour le mois à venir (du 20/01 au 19/02)			
· Série spéciale sans engagement 130Go 5G SIM Seule	20,00	19,16	22,99
· Remise Forfait	20,00	-2,50	-3,00
· Economie B.iG	20,00	-6,67	-8,00
Vos communications (du 20/12 au 19/01)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 00:00:22 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 2 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 57 Go 974 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

11,99

Détail de votre facture du 20 janvier 2026

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
19/12	611 Mo 107	France	0,000
20/12	146 Mo 653	France	0,000
21/12	626 Mo 118	France	0,000
22/12	1 Go 047	France	0,000
23/12	1 Go 057	France	0,000
24/12	3 Go 651	France	0,000
25/12	4 Go 218	France	0,000
26/12	5 Go 792	France	0,000
27/12	2 Go 708	France	0,000
28/12	2 Go 481	France	0,000
29/12	6 Go 047	France	0,000
30/12	11 Go 874	France	0,000
31/12	4 Go 610	France	0,000
01/01	4 Go 765	France	0,000
02/01	4 Go 815	France	0,000
03/01	264 Ko 020	France	0,000
04/01	8 Mo 957	France	0,000
05/01	1 Mo 132	France	0,000
06/01	251 Mo 408	France	0,000
07/01	1 Mo 088	France	0,000
08/01	1 Go 020	France	0,000
09/01	977 Mo 673	France	0,000
10/01	395 Mo 738	France	0,000
11/01	377 Ko 101	France	0,000
12/01	684 Mo 359	France	0,000
13/01	392 Ko 031	France	0,000
14/01	340 Ko 196	France	0,000
15/01	15 Mo 643	France	0,000
16/01	497 Ko 984	France	0,000
17/01	238 Mo 182	France	0,000
18/01	287 Ko 023	France	0,000
19/01	21 Mo 139	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.